



Saint Chamond, le 2 janvier 2008

Michel PONTON  
Conseiller municipal  
A GAUCHE AUTREMENT

André MOULIN  
conseiller municipal  
LUTTE OUVRIERE

## LETTRE OUVERTE

à/

**Monsieur DUCARRE**  
**Maire de Saint Chamond**

Monsieur le maire,

La procédure pour l'attribution du contrat de la distribution de l'eau entre dans sa phase finale avec le récent examen des appels d'offre par la commission de délégation de service public du Syndicat intercommunal des eaux Saint Chamond / L'Horme. Dans un délai rapproché, le délégataire sera choisi.

Représentants de la municipalité de Saint Chamond au Syndicat intercommunal, nous vous demandons d'inscrire cette question à l'ordre du jour de notre conseil municipal du 11 février 2008, dans un souci de transparence vis à vis des Saint Chamonais, même si la loi ne vous y oblige pas. Et de la transparence il y en a bien besoin d'autant plus que nous avons eu connaissance très récemment d'une affaire, ainsi que son jugement au conseil des prud'hommes de Saint Chamond, portant sur les pratiques pour les moins troublantes de la part de la CGE (devenue Véolia) de Saint Chamond vis à vis de son personnel et de sa gestion du service des eaux.

En effet trois salariées de l'agence de Saint Chamond de la CGE ont été licenciées en mai 2004 « pour faute grave au motif qu'elles auraient mis en place et participé à un mécanisme de détournement de fonds ».

Le conseil des prud'hommes, saisi par les licenciées, « a reconnu leurs licenciements sans cause réelle et sérieuse » et condamne la CGE sur « l'opacité de sa comptabilité ainsi que la mauvaise gestion de son personnel ».

En effet à la lecture du jugement il ressort clairement que la CGE est « reconnu coupable d'absence de procédure de gestion des paiements des frais d'intervention payés par les clients (absence de facture et de reversement de la TVA, manque de transparence d'un certain compte 902).

En mai 2004, les trois salariées licenciées vous ont rencontré (ainsi que Monsieur ROCHEBLOINE par la suite). Elles vous ont décrit le mécanisme qui aboutissait à détourner « le paiement en espèces des frais d'intervention » de la comptabilité officielle du groupe. Elles vous ont fait part des méthodes qu'elles jugeaient « peu respectueuses du droit français employées par la CGE pour les licencier, ainsi que leurs doutes sur l'intégrité et l'honnêteté de la CGE dans la comptabilisation des frais d'intervention ».

A l'époque, elles « ne disposaient pas encore de tous les éléments pour faire reconnaître leur bonne foi et faisaient entièrement confiance à la justice pour faire valoir leurs droits ». Elles vous ont aussi fait part de leurs inquiétudes sur la qualité du travail administratif du service des eaux fourni par le délégataire car en une seule journée les trois chargées de clientèle (sur les quatre) ont été licenciées. Elles avaient 38 ans, 32 ans et 6 ans d'ancienneté. La seule personne restante était en CDD, embauchée seulement depuis 9 mois.

En 2004, vous n'avez pas informé les élus de notre conseil municipal et en particulier les membres de la commission consultative des services publics sur de telles pratiques pour le moins « étonnantes ». Vous n'avez, à notre connaissance, lancé aucune procédure officielle pour demander des explications au délégataire sur le fonctionnement du service des eaux et les comptes transmis.

Ayant connaissance de cette affaire et du jugement nous nous interrogeons sur de telles pratiques. Vous comprendrez que nous ne pouvons qu'insister pour qu'il y ait un débat au conseil municipal du 11 février 2008 et que le choix du délégataire ne se fasse pas dans la précipitation pour cause d'élections municipales afin que les équipes municipales qui seront élues en mars ne soient pas mises devant le fait accompli.

Recevez, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

**Michel PONTON**  
**Conseiller municipal**  
**A GAUCHE AUTREMENT**  
Membre titulaire du conseil et  
de la commission d'appel d'offre  
du Syndicat Intercommunal des eaux  
Saint Chamond / L'Horme

**André MOULIN**  
**conseiller municipal**  
**LUTTE OUVRIERE**  
Membre suppléant du conseil et  
de la commission d'appel d'offre  
du Syndicat Intercommunal des eaux  
Saint Chamond / L'Horme

Copies : - Monsieur BUISSON président et Madame BERLIER vice-présidente du Syndicat  
- Conseillers municipaux de Saint Chamond et L'Horme  
- Monsieur le Préfet  
- La presse